

COMMUNE d'OETING

PROCES-VERBAL

Séance du 1^{er} avril 2025 à 19 h 30

Convocation du 27 mars 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

ORDRE DU JOUR

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents19
Procurations4

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, MULLER Christiane, SOTGIU Mario, LOMBARDI Mario, ZUSCHROTT Franz, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam BACH/HUART Christelle, MARGHERITA Michel, SCHLUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel.

Membres absents excusés : Mmes BOURGUIGNON Magali (procuration à NEUMAYER Laurence), SPINDLER Annette (procuration à SOTGIU Mario), SCHIFFER Isabelle (procuration à FROEHLINGER Didier) et M. SCHAEFFER Yves (procuration à MULLER Christiane).

Mme MIHELIC Patricia, Adjoint Administratif Principal de 1^{ière} classe est nommée secrétaire de séance

POINT N°1 – Compte Financier Unique 2024 (CFU)

POINT N°2 – Affectation du résultat 2024

POINT N°3 – Vote des taux des impôts locaux

POINT N°4 – Subventions aux associations locales et organismes extérieurs 2025

POINT N°5 – Budget primitif 2025

POINT N°6 – Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France : modification des statuts

POINT N°7 – Fixation des indemnités des élus : régularisations

POINT N°8 – Modification du tableau des emplois

POINT N°9 – Mise en place d'un assistant germanophone

POINT N°9-1 – Mise en place d'un assistant germanophone dans les 2 écoles

POINT N°9-2 – Conventions de co-financement

POINT N°10 – Demande de subvention AMISSUR

Divers

- Compte rendu sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie
- Compte rendu sur la vie scolaire, périscolaire, associative et communale

POINT N°1 – Compte Financier Unique 2024 (CFU)

DE2025_04_01_1

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de OETING ;

Vu le CFU 2024 de la commune de OETING ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances réunie le 24 mars 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme NEUMAYER, 1^{ière} adjointe au maire.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 920 607,02 €	1 818 400,00 €	5 739 007,02 €
	Recettes réalisées	516 096,35 €	2 382 587,60 €	2 898 683,95 €
	Restes à réaliser	434 194,60 €	0 €	434 194,60 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 581 652,55 €	4 551 373,45 €	10 133 026,00 €
	Dépenses réalisées	2 463 104,44 €	1 288 785,62 €	3 751 890,06 €
	Restes à réaliser	1 094 941,74 €	0 €	1 094 941,74 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 947 008,09 €	1 093 801,98 €	-853 206,11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 661 045,53 €	2 732 973,45 €	4 394 018,98 €
Solde (investissement)	Excédent/déficit (+/-)	-285 962,56 €	3 826 775,43 €	3 540 812,87 €

ou résultat de clôture (fonctionnement)				
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-660 747,14 €	0 €	-660 747,14 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-946 709,70 €	3 826 775,43 €	2 880 065,73 €

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide :

Par 18 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions
(DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

1° D'approuver le CFU 2024 de la commune de OETING ;

2° De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°2 – Affectation du résultat 2024
DE2025_04_01_2

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024 le 1^{er} avril 2025,
Considérant,
Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le CFU fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 3 826 775,43 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement:	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT	
DE L'EXERCICE DEFICIT	285 962,56 €
A- Excédent de fonctionnement au 31/12/2023	
O Restes à réaliser Dépenses	1 094 941,74 €
O Restes à réaliser Recettes	434 194,60 €
O Exécution du virement à la section d'investissement	946 709,70 €
O Affectation complémentaire en réserve	
O Affectation à l'excédent reporté	2 880 065,73 €

D001 solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement :	285 962,56 €
R1068 excédents de fonctionnement capitalisés :	946 709,70 €
R002 excédents de fonctionnement reportés :	2 880 065,73 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

par 19 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions

(DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

L'affectation du résultat de fonctionnement du CFU 2024 selon la répartition suivante :

1° au compte R002 en fonctionnement : 2 880 065,73 Euros

2° au compte R1068 en investissement : 946 709.70 Euros

POINT N°3 – Vote des taux des impôts locaux

DE2025_04_01_3

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances qui présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis 2023, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les élus ne souhaitant pas augmenter la pression fiscale, M. le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	32,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	55,58 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :	18,08 %

2° de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT N°4 – Subventions aux associations locales et organismes extérieurs 2025
DE2025_04_01_4

En l'absence de Mme BOURGUIGNON, M. le Maire donne la parole à Mme NEUMAYER, adjointe au Maire.

N°	Association	Localisation	Type	2025	
				Demandes	Versements
1	ACVG	OETING	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €
1	Bric'Oeting	OETING	Fonctionnement	600,00 €	600,00 €
2	Club d'Utilisation d'Oeting (CUO)	OETING	Fonctionnement	5 000,00 €	2 000,00 €
3	GAO	OETING	Fonctionnement	4 000,00 €	2 000,00 €
4	Gym Club Oeting	OETING	Fonctionnement	250,00 €	250,00 €
5	L'Atelier de français	OETING	Fonctionnement	500,00 €	400,00 €
6	L'Oeting-Sel	OETING	Fonctionnement	500,00 €	400,00 €
7	Tennis Club Oeting	OETING	Fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €
8	Les Portes de la Mémoire - Guy Reichert		Fonctionnement	150,00 €	150,00 €
9	Ass. Espoir des sclérosés en plaques de Moselle	FREYMING	Fonctionnement	50,00 €	50,00 €
10	USEP	FORBACH	Fonctionnement	200,00 €	100,00 €
11	Ligue contre le cancer de Moselle		Fonctionnement	50,00 €	50,00 €
12	Chiens guide de l'Est		Fonctionnement	50,00 €	50,00 €
13	CSE Basketball	FOLKLING	Fonctionnement	690,00 €	non

TOTAL	8050
--------------	-------------

Le Conseil Municipal,
Vu les demandes de subventions ;
Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 24 mars 2025 ;
Après en avoir délibéré ;

Décide :
par 22 voix pour, voix contre et 1 abstention
(GIGLIA Emmanuel)

D'attribuer les subventions précitées.

Mme Laurence NEUMAYER : je précise que la demande des anciens combattants n'a pas été présentée en commission mais qu'elle a été étudiée après celle-ci.

Mme Céline THILLEMENT : le foot et les Arbos n'ont rien demandé ?

Mme Laurence NEUMAYER : nous n'avons rien reçu des arbos, celle du foot est arrivée aujourd'hui et est à l'instruction.

Mme Céline THILLEMENT : et le GAO, vous ne leur avez pas donné ce qu'ils demandaient ?

Mme Laurence NEUMAYER : non, en fonction de demandes plus précises, nous réétudierons leur dossier.

M. Emmanuel GIGLIA : pouvons-nous avoir le rappel des subventions versées en 2024 ?

M. le Maire : à peu de choses près, c'étaient les mêmes subventions. Mais ça été fait en commission des finances.

M. Emmanuel GIGLIA : il est octroyé 400€ à l'Atelier de Français et l'Oeting SEL alors qu'ils demandent 500€ ! Ce sont des associations actives qui participent beaucoup et on pourrait bien leur donner 500€.

M. le Maire : systématiquement, depuis 20 ans, on leur donne 400€ et ils n'ont jamais trop réclamé.

POINT N°5 – Budget primitif 2025
DE2025_04_01_5

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

En section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES
Prévisions 2025	5 112 344,73 euros	2 232 278,00 euros
Report 2024		2 880 065,73 euros
TOTAL	5 112 344,73 euros	5 112 344,73 euros

En section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Prévisions 2025	4 586 439,78 euros	5 533 149,43 euros
Report 2024	285 962,56 euros	
Restes à réaliser 2024	1 094 941,74 euros	434 194,60 euros
TOTAL	5 967 344,03 euros	5 967 344,03 euros

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions
(contre : KIEFFER Annick - abstentions : DANN Daniel et THILLEMENT Céline)

D'approuver le budget primitif 2025 tel que proposé ci-dessus.

POINT N°6 – Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France : modification des statuts
DE2025_04_01_6

Par courrier du 5 mars 2025, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) nous propose de modifier ses statuts afin d'y intégrer la possibilité de mener tout ou partie d'une procédure de passation de marchés publics dans le cadre d'un groupement de commandes pour le compte des communes membres du groupement.

L'article 65 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique est venu assouplir les relations entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs communes membres en matière de mutualisation de l'achat. Les dispositions de cet article ont été transcrites à l'article L. 5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public, les communes peuvent confier à titre gratuit à cet établissement public, par convention, si les statuts de l'établissement public le prévoit expressément, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement. »

Ce texte prévoit donc la possibilité pour les EPCI de mener les procédures de passation et d'exécution des marchés publics, au nom et pour le compte de leurs communes membres et ce même si l'EPCI ne dispose pas de la compétence pour laquelle l'achat est réalisé. Pour cela, les communes doivent se constituer en groupement de commandes. Par contre, l'EPCI n'est pas obligé de faire partie du groupement. Il pourra donc agir alors même que l'achat ne correspond pas à son besoin.

Deux conditions sont toutefois nécessaires :

- les statuts doivent prévoir une disposition expresse
- une telle mission ne peut être confiée à l'EPCI que par l'intermédiaire d'une convention à titre gratuit et ceci afin d'éviter la requalification en contrat de la commande publique

Conformément à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, une modification des statuts suppose l'accord de l'EPCI ainsi que des communes membres dans les conditions de majorité nécessaires à la création.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 5217-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de recueillir l'accord des conseils municipaux des communes. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Les communes disposent d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai des trois mois, la décision est réputée favorable.

Ainsi, est-il proposé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération comme suit :

Chapitre III – LES AUTRES COMPETENCES

Ajout d'un point 9 :

Groupement de commandes

- En application de l'article L 5211-4-4 du CGCT : Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même EPCI ou entre ces communes et cet établissement public : Mise en œuvre de tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement

La constitution de tels groupements de commandes pouvant s'avérer intéressants, il est proposé de réserver une suite favorable à la proposition formulée par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'exposé de M. le Maire ;

Décide à l'unanimité

D'adopter la modification proposée.

Mme Céline THILLEMENT : ils ne le faisaient pas déjà ?

M. le Maire : non

Mme Emilie BOSLE : pour chaque commande, on n'est pas obligé d'adhérer ?

M. le Maire : non, nous ne sommes pas obligés de passer par eux.

M. Emmanuel GIGLIA : je n'ai pas compris

M. le Maire : si une ou plusieurs communes souhaitent passer un marché ensemble, la CAFPF peut s'occuper de la procédure pour avoir un meilleur prix.

POINT N°7 – Fixation des indemnités des élus : régularisations
DE2025_04_01_7

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints ;

Vu la délibération du 2 juin 2020, point 2, fixant le nombre des Conseillers délégués à 2 ;

Vu la délibération du 2 juin 2020, point 5, fixant les indemnités des élus ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

1° D'acter les régularisations et les versements ci-dessous pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

A compter du 1^{er} mars 2021, suite à décision du Maire

Noms et prénoms	Fonctions	Indemnités allouées (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)
M. DERUDDER Germain	Maire	45 %
Mme NEUMAYER Laurence	1 ^{ière} adjointe	19,8 %
M. FROEHLINGER Didier	2 ^{ième} adjoint	13 %
Mme SPINDLER Annette	3 ^{ième} adjointe	17 %
Mme BOURGUIGNON Magali	Conseillère déléguée	6 %
M. SOTGIU Mario	Conseiller délégué	10 %

A compter du 12 novembre 2024 (délibération n° 2), suite à démission de Mme SPINDLER

Noms et prénoms	Fonctions	Indemnités allouées (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)
M. DERUDDER Germain	Maire	45 %
Mme NEUMAYER Laurence	1 ^{ière} adjointe	19,8 %
M. FROEHLINGER Didier	2 ^{ième} adjoint	13 %
Mme BOURGUIGNON Magali (du 12/11 au 31/12/2024)	3 ^{ième} adjointe	14 %
Mme BOURGUIGNON Magali (du 01/01 au 11/11/2024)	Conseillère déléguée	6 %
M. SOTGIU Mario	Conseiller délégué	10 %

2° De fixer et de verser le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit à compter du 17 décembre 2024 (délibération n° 3), suite à élection de Mme MULLER Christiane au poste de conseillère déléguée.

Noms et prénoms	Fonctions	Indemnités allouées (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)
M. DERUDDER Germain	Maire	45 %
Mme NEUMAYER Laurence	1 ^{ière} adjointe	19,8 %
M. FROEHLINGER Didier	2 ^{ième} adjoint	13 %
Mme BOURGUIGNON Magali	3 ^{ième} adjointe	14 %
Mme MULLER Christiane (à compter du 12/2024)	Conseillère déléguée	6 %
M. SOTGIU Mario	Conseiller délégué	10 %

POINT N°8 – Modification du tableau des emplois
DE2025_04_01_8

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 20 février 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal

- de créer 1 poste d'Adjoint d'animation à 16h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2025
- de créer 1 poste d'Adjoint d'animation principal à 16h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité

D'adopter la modification proposée.

Mme Annick KIEFFER : c'est quoi un poste d'adjoint d'animation ?

Mme Laurence NEUMAYER : ce sera la personne qui exercera les fonctions d'assistant germanophone.

Mme Emilie BOSLE : pourquoi 2 postes différents ?

Mme Laurence NEUMAYER : la personne recrutée occupera l'un ou l'autre grade selon ses compétences.

POINT N°9 – Mise en place d'un assistant germanophone

POINT N°9-1 – Mise en place d'un assistant germanophone dans les 2 écoles
DE2025_04_01_91

Les écoles maternelle et primaire d'Oeting ont adopté à l'unanimité, lors de leurs conseils d'école du mois, qui se sont tenus respectivement les 17 mars 2025 et 20 mars 2025, la mise en place d'un assistant éducatif germanophone à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2025.

En partenariat avec les services du conseil départemental de la Moselle et de l'éducation nationale, la commune d'Oeting va recruter un assistant germanophone, qui interviendra dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2025.

L'assistant germanophone accompagne l'enseignant dans la mise en œuvre de l'apprentissage de l'allemand ; l'objectif est d'entraîner les élèves à l'écoute et à la communication orale, afin de les familiariser à la culture allemande.

Vu l'avis favorable du conseil d'école de la Maternelle du 17 mars 2025,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'élémentaire du 20 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

De valider l'intervention d'un assistant germanophone en école maternelle et élémentaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

POINT N°9-2 – Conventions de co-financement
DE2025_04_01_92

Dans son point 9.1 du conseil municipal du même jour, le conseil municipal a validé l'intervention d'un assistant germanophone en école maternelle et élémentaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° D'autoriser le Maire à signer une convention avec le Département de la Moselle en vue d'un co-financement ;

2° D'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) en vue d'un co-financement ;

2° D'autoriser le Maire à demander des subventions au Département de la Moselle et à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF).

POINT N°10 – Demande de subvention AMISSUR
DE2025_04_01_10

M. le Maire donne la parole à M. Didier FROEHLINGER, Adjoint en charge des Travaux.

Dans le cadre de la sécurité des usagers de la route et à la demande d'habitants de la commune, il s'agit d'installer :

- Signalisations verticales
- Barrières pour protéger les passages piétons de la rue de Sarreguemines

Ce projet est susceptible d'être subventionné à hauteur de 30% par le Département au titre de l'AMISSUR 2025 (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° d'approuver le projet tel que proposé ;

2° de solliciter une subvention du Département au titre de l'AMISSUR ;

3° d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Divers

- Compte rendu dans le cadre des délégations de missions complémentaires – Art L 2122-22 du CGCT

➤ Art. 4° Passation et exécution des marchés sans formalités préalables

MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Mt.TTC
2025 COMMUNE D'OETING (CO571)				
Moe construction tennis club - 2021/15	28/03/25	ATELIER D ARCHITECTURE ET DE DESIGN A4	D I 23 231 127	1 118,70
2024 Aire jeu lot t terrassement 2025/1	25/03/25	Eurovia Alsace Lorraine	D I 21 212 OPNI	53 280,08
2024-TENNIS-lot 10 - 2021/15	17/03/25	MULTISERVICES SARL	D I 23 231 127	12 940,94
392(D) 2024-TENNIS- LOT 9 - 2021/15N° Fact : OTG2_Lot09_Sit04 reçue le 05/03/2025	17/03/25	LADROSSE KRUPA	D I 23 231 127	17 496,48
2024-TENNIS- LOT 8 - 2021/15 - CESSION CREANCE	17/03/25	GL ELEC	D I 23 231 127	12 775,02
390(D) 2024-TENNIS-lot 7 - 2021/15N° Fact : OTG2_Lot07_Sit02 reçue le 28/02/2025	17/03/25	MP BATIMENT	D I 23 231 127	9 060,55
2024 EP 2024/45	14/03/25	TERRALEC SAS	D I 21 21538 OPNI	101 457,89
Alimentation électrique hangar 2024/54	07/03/25	GL ELEC	D I 21 2131 OPNI	288,00
Pré équipement vidéosurveillance tennis 2024/55	07/03/25	GL ELEC	D I 21 2158 OPNI	264,00
Moe construction tennis club - 2021/15	03/03/25	BUREAU ALPES CONTROLES	D I 23 231 127	672,00
			TOTAL	209 353,68

➤ Art. 15° Déclaration d'intention d'aliéner

1. Vente par Monsieur MAURIS-DEMOURIoux Yoann et Madame BROMBERG Sarah d'un immeuble bâti sis 27, impasse des Tourterelles cadastré Section 8 n° 702 et Section 9 n° 589 d'une superficie totale de 15 ares 65 ca ;
2. Vente par Madame SCHMITT Nicole ép. NOWAK d'un immeuble bâti sis 386, rue de Forbach cadastré Section 3 n° 438/1, Section 4 n° 108, 149, 169/148 et Section 17 n° 119 d'une superficie totale de 44 ares 97ca ;
3. Vente par Madame GRIMMER Aurélie d'un immeuble non bâti sis au lieu-dit PFAFFENLANGE GAWANN cadastré Section 12 n° 117 d'une superficie de 12 ares 36 ca ;
4. Vente par Monsieur SAJIA Giuseppe et Madame PALCZAK Justine d'un immeuble bâti sis 306, allée du Pré des Cygnes cadastré Section 9 n° 580 et 593 d'une superficie totale de 6 ares 88 ca ;
5. Vente par Madame WEBER-AMPOFP Tatjana d'un immeuble bâti sis 292, rue du Fahrenberg cadastré Section 8 n° 220, 221, 257, 336, 341 et 418 d'une superficie totale de 11 ares 24 ca ;
6. Vente par Madame SCHMIDT Anne-Marie née JAMNISEK d'un immeuble bâti sis 225, rue Marillac-le-Franc cadastré Section 15 n° 165 d'une superficie de 8 ares 0 ca.

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

➤ **Informations diverses :**

- Par courriel du 17 mars 2025 l'Agence Régionale de Santé Lorraine (ARS) à Metz nous transmet le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sur le site du Point communal et cuisine de la Mairie de Oeting : « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés »

➤ **Adjudicataire de la chasse à OETING (M. RECH)**

- Par courrier du 3 février 2025, M. Roland RECH, adjudicataire de la chasse d'Oeting informe de la pratique du tir de nuit durant la période autorisée du 02/02/2025 au 01/02/2026 avec source lumineuse et cela sur la totalité du lot de chasse n° 189 à OETING
- Par courrier du 5 mars 2025, M. Roland RECH, adjudicataire de la chasse d'Oeting informe sur l'organisation de battues sur le ban de la chasse d'Oeting les dimanches 23 novembre, 7 et 26 décembre 2025

➤ **Famille STECKLER à OETING**

Remerciements pour la carte de condoléances suite aux décès de M. STECKLER René

M. le Maire invite M. Didier FROEHLINGER, Adjoint chargé des Services techniques, à présenter ce point.

• **sur l'avancement des travaux**

- Relamping : Terralec est en attente de livraison de matériel pour continuer. Différentes lampes dans certaines rues sont encore à changer.
- Aire de jeux : les travaux par Eurovia sont terminés. L'accès aux différentes aires de jeux sont faits. Maintenant, c'est l'entreprise Keip qui doit commencer les plantations demain. Comme vous le savez, nous avons eu un problème avec le camion et Eurovia nous a mis à disposition un véhicule pour ramener de la terre végétale.
- Tennis : le carrelage est posé partout, dans les sanitaires et les douches. Les toilettes seront posées la semaine prochaine. La finition peinture est en cours. L'électricité est aussi posée partout. Les menuiseries sont encore en finition. Quelques vitres sont encore à poser et des finitions à faire. Eurovia va commencer le cheminement le 14 avril je crois. Il restera les tapis des différents cours qui seront livrés le 14 avril à poser.

M. le Maire invite M. Mario SOTGIU, Conseiller délégué chargé des Services techniques, à présenter ce point.

• **sur l'avancement des travaux en régie**

- du compost est disponible au service technique de 13h00 à 15h00 tous les mercredis
- nous sommes un peu bloqués du fait du vol du camion mais on va se débrouiller autrement
- nous avons installé des décorations de Pâques et des « coussins berlinois », réparé des avaloirs et des trous

- **sur la vie scolaire, périscolaire et associative**

M. le Maire invite Mme NEUMAYER à présenter ce point.

- **Végétalisation de la cour d'école élémentaire**

Les dossiers de consultation concernant le marché est arrivé en mairie ce jour. La validation interviendra avant la fin de la semaine.

- **Ecole maternelle : effectifs**

Aujourd'hui, les effectifs de l'école maternelle sont les suivants :

- 15 PS
- 20 MS
- 18 GS

Soit un total de **53 enfants**

Pour la prochaine rentrée de septembre 2025, 23 enfants oetingeois sont nés en 2022.

Nous avons réceptionné pour l'instant :

- 14 inscriptions en petite section
- 6 demandes de dérogations entrantes
- 1 demande de dérogation sortante

Cet effectif sera très insuffisant pour maintenir notre troisième classe de maternelle.

Il nous faut un effectif de minimum 60/61 enfants pour avoir toutes les chances de conserver nos 3 classes de maternelle.

Tous les parents qui n'ont pas encore renvoyé le dossier d'inscription de leur enfant ont été destinataires d'un courrier de rappel, accompagné d'une lettre rédigée et signée par les parents d'élèves

Nous avons réceptionné le 28 mars dernier un courrier du Directeur académique nous informant du retrait du 3^{ème} poste d'enseignement à l'école maternelle. La situation sera toutefois réétudiée en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.

Une manifestation a été organisée par les parents d'élèves devant l'école maternelle le 24 mars, en présence de la presse.

D'autres actions seront entreprises avant la fin de l'année scolaire.

- **Conseil des écoles maternelle et élémentaire**

Conseil de l'école maternelle – 17 mars

Le risque de fermeture de classe est au centre de toutes les préoccupations, tant au niveau de l'équipe éducative que des parents.

M. Hermann (PS) a accueilli les parents dans sa classe pendant 2 semaines (les matins) afin que ceux-ci puissent vivre une matinée en petite section.

Mmes Hergott (GS) et Mertes (MS) ont accueilli les parents pour des entretiens individuels après avoir donné les livrets scolaires.

Les sorties réalisées :

- 21 nov 2024 : spectacles des Trois Chardons « Leyla et la baleine »
- 5 déc 2024 : sortie au cinéma de Forbach
- 13 déc 2024: fête de Noël avec l'école élémentaire
- Courant déc : ateliers organisés par les Francas autour du pain d'épice
- 12 séances de natation pour les élèves de GS
- Fête de carnaval avec des beignets offerts par l'APEEO

Les sorties à venir :

- 25 mars : sortie à la ferme de Dédeling
- Période 5 : sortie chez les pompiers

Au niveau des travaux, la commune a installé des volets dans toutes les salles de classe et dans la salle de motricité, afin d'améliorer le confort des élèves et enseignants.

Conseil d'école élémentaire – 20 mars

Différentes sorties et activités ont été organisées par les enseignants avec leur classe :

- Sorties USEP : petits jeux et lutte (CP + CE1)
- Piscine (CP + CM2)
- Marche en forêt (CP)
- Travail sur le harcèlement (CE1)
- Création et interprétation d'un chant pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération d'Oeting
- Sortie USEP : Lutte (CE2)
- Intervention des gendarmes : pratiques d'internet (CE2)
- Escape-game sur le handicap (CM1 + CM2)
- Participation à des actions contre le harcèlement (CM1)
- Permis internet (CM1 + CM2)
- Rencontre athlétisme au Schlossberg (CM2)

A venir :

- 24 mars : visite du moulin de Buding et du fort de Hackenberg (CE1 + CM2)
- 1^{er} avril : portes ouvertes au collège Jean Moulin (CM2)
- 22 avril : sortie au cimetière américain + visite de l'exposition « Le monde de Tintin » à Valmont (CE1 + CM2)
- 24 avril : 100 jours d'école (CP)
- 25 avril : Sortie au Musée de la Mise (CP + CE1)
- 24 juin : olympiades de l'école sur le thème des 80 ans de la Libération d'Oeting, en partenariat avec les élèves de GS de maternelle
- Nombreuses sorties USEP pour toutes les classes (Athlétisme, orientation, Mini hand, rugby)

Exercice incendie : un exercice grandeur nature est prévu avec les pompiers de Forbach en juin 2025.

Les frais de transport sont toujours pris en charge par la municipalité.

Nous travaillons actuellement à faire installer la fibre à l'école.

Associations – Manifestations :

Dates à noter :

Venue du bus numérique Connect et Vous sur le parking des écoles

- Jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 avril 2025
- Jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12 avril 2025

Parlez-en à vos proches afin qu'ils s'inscrivent.

- Vendredi 4 avril : AG des arboriculteurs
- Samedi 19 avril : Soirée Ensemble pour Méline
- Samedi 19 avril : Chasse aux œufs organisée par l'APEEO (probablement sur le terrain en schiste, le club canin étant indisponible)
- Dimanche 4 mai : marche organisée par le Club canin
- Jeudi 8 mai : Commémoration de l'armistice

- Dimanche 18 mai : Marche de l'AIA
- Dimanche 25 mai : Oeting Sel – Troc plantes
- Week-end du 7 – 8 et 9 juin : Brockelfest

Mme Annick KIEFFER : par rapport à la maternelle, on est sûr qu'une classe va fermer ou alors on est encore en attente de savoir si des dérogations vont tomber jusqu'à fin mai début juin ?

Mme Laurence NEUMAYER : on est sûr de rien puisque des enfants peuvent encore être inscrits et peut-être pour atteindre les 60/61 élèves.

Mme Annick KIEFFER : aujourd'hui, on est à 54. Si la classe venait à fermer, les dérogations qui sont déjà déposées seraient-elles validées ou pas ?

Mme Laurence NEUMAYER : je pense qu'on va les garder. Nous allons essayer de voir les parents qui ont demandé des dérogations pour l'extérieur et motiver leur choix de rester sur la commune.

M. le Maire : tant que nous n'avons pas de résultat, nous n'allons pas nous prononcer.

La séance est levée à 20 h 20

M. DERUDDER Germain :

Mme NEUMAYER Laurence :

M. FROEHLINGER Didier :

Mme BOURGUIGNON Magali : **Procuration**

Mme MULLER Christiane :

M. SOTGIU Mario :

Mme SPINDLER Annette : **Procuration**

M. LOMBARDI Mario :

M. ZUSCHROTT Franz :

Mme SCHIFFER Isabelle : **Procuration**

M. SCHAEFFER Yves	:	Procuration
Mme PACIELLO Virginie	:	
M. WEBER Jean-Marc	:	
M. KOMAC Geoffroy	:	
Mme BOSLE Emilie	:	
Mme DIEUDONNE Myriam	:	
Mme BACH/HUART Christelle	:	
M. SCHLUPP Loïc	:	
M. DANN Daniel	:	
Mme THILLEMENT Céline	:	
Mme KIEFFER Annick	:	
M. GIGLIA Emmanuel	:	